

Aires de jeux



La municipalité permet aux enfants, dès l'âge de 1 an et jusqu'à l'âge de 8 ans, de s'amuser en plein air sur les aires de jeux mises gratuitement à leur disposition. Ces aires de jeux sont placées sous la surveillance des adultes et des accompagnateurs. Un panneau informe la personne responsable de l'âge requis pour utiliser les différents équipements.

Ces aires sont situées dans les quartiers de l'Hôtel de Ville, du Buisson, de Cressely et de la Croix aux Buis. Elles sont ouvertes de 8 heures à 22 heures. En dehors de ces horaires, elles sont interdites au public.

Ces aires sont situées :

- **Pour les 1/3 ans :**

Square des Genêts

- **Pour les 1/4 ans :**

Rue Paul Vaillant Couturier

- **Pour les 1/8 ans :**

Rue des Buissons

- **Pour les 2/4 ans :**

Esplanade Gérard Philippe

- **Pour les 2/5 ans :**

Rue Paul Vaillant Couturier

- **Pour les 2/6 ans :**

Parc Nelson Mandela

Rue Anne Frank

Allée de Porchefontaine

- **Pour les 2/8 ans :**

Square des Genêts

- **Pour les 3/5 ans :**

Allée de Porchefontaine

Rue Paul Vaillant Couturier

Rue des Buissons

- **Pour les 3/6 ans :**

Sente de Cressely

- **Pour les 4/6 ans :**

Esplanade Gérard Philipe

- **Pour les 4/8 ans :**

Allée de Porchefontaine

Rue Paul Vaillant Couturier

- **Pour les 6/9 ans :**

Esplanade Gérard Philipe

- **Pour les 6/12 ans :**

Parc Nelson Mandela

Par ailleurs, deux aires sportives, situées au Quartier du Buisson (terrain multisports) et en Centre-Bourg (skatepark), sont accessibles aux enfants et adolescents. Ils peuvent y pratiquer des sports collectifs ou individuels tels que le basket, le roller, le bmx...